

DÉCLARATION DE SERVICES AUX MEMBRES

La Déclaration de services aux membres reflète les engagements de la Fédération de crosse du Québec (ci-après la « **Fédération** ») en matière de qualité de la prestation de ses services offerts à ses membres.

Que signifie être membre de la Fédération

- ❑ C'est faire partie de l'une ou l'autre des catégories de membres mises en place par La Fédération soit :
 - **Membre Individu** : Tout individu, cotisant à La Crosse Québec, c'est-à-dire qui a payé les frais d'adhésion, comme joueur, entraîneur ou officiel.
 - **Membre Associatif** : Toute association dûment constituée, selon les règles de La Crosse Québec et qui a pour mission d'organiser des activités de Crosse.
 - **Membre Partenaire** : Tout organisme qui assume des fonctions de développement et de promotion de La Crosse à l'intérieur d'une structure d'organisation autonome.
 - **Membre Honoraire** : Toute personne nommée à ce titre par résolution du conseil d'administration.

- ❑ C'est bénéficier d'entraîneurs et d'officiels certifiés.
- ❑ C'est d'être couvert par l'assurance de la Fédération en cas de blessures.
- ❑ C'est soutenir la mission de la Fédération.

Notre Mission

La Fédération assume le leadership du développement et de la pratique de La Crosse au Québec au bénéfice des athlètes de tous les niveaux et de tout âge.

La Fédération adhèrera toujours aux principes de respect de soi et des autres ainsi que de l'esprit sportif.

Nos Valeurs

En tout temps pertinent, La Fédération s'assure de respecter ses valeurs et d'en faire le moteur au cœur de ses actions. Les valeurs de la Fédération sont les suivantes :

- ❑ **La sécurité** : Offrir un environnement sain et sécuritaire pour tous les joueurs et intervenants.
- ❑ **L'éthique** : S'engager à maintenir son intégrité et prêcher par l'exemple avec un processus décisionnel transparent.



- ❑ L'inclusivité : Permettre à tous et toutes de jouer à la crosse au Québec, et ce sous toutes ses formes (disciplines).
- ❑ Le dépassement de soi : C'est ce qui nous permet d'atteindre le succès et d'aspirer à l'excellence en tout temps.
- ❑ L'implication : La Fédération s'implique auprès de ses membres afin qu'ils soient forts et engagés envers notre sport. Notre succès dépend de notre niveau d'implication.

Objets

Les objets pour lesquels La Fédération a été constituée et qui sont inscrits à ses lettres patentes sont les suivants :

- ❑ Promouvoir, organiser, encourager, développer, réglementer, structurer et d'une façon générale faciliter la pratique du sport de la crosse au Québec.
- ❑ Regrouper en fédération les ligues, clubs, groupes, associations et individus pratiquant le sport de la crosse au Québec.
- ❑ Établir et surveiller l'application des normes du jeu, règlements et règles relativement à la pratique du sport de la crosse au Québec.
- ❑ Représenter et faire valoir les intérêts, les droits et les besoins des ligues, clubs, groupes, associations et individus pratiquant le sport de la crosse au Québec, auprès de tous les gouvernements, autorités publiques, institutions, commissions, comités, régies, agences et organismes nationaux ou internationaux, publics ou privés.
- ❑ Financer les activités de la corporation de toutes manières jugées utiles.

Les services offerts par La Fédération

Avec l'objectif d'initier et de développer, Crosse Québec (FCQ) met en place et livre des programmes de découverte et d'initiation, ainsi que des programmes de haut niveau visant à développer l'excellence comme celui d'Équipe Québec.

Crosse Québec supervise diverses compétitions de niveaux régional, provincial et national afin d'amener les joueuses et les joueurs amateurs en sol Québécois à se dépasser pour éventuellement atteindre les sphères supérieures des circuits collégiaux, nationaux, internationaux et professionnels.

La FCQ établit et maintient des règlements uniformes et élabore des règlements de sécurité. Elle organise des événements, des campagnes de promotion, des campagnes de financement et des remises de prix.

La FCQ fait la promotion d'une vie associative et démocratique dynamique et inclusive,



représente ses membres auprès des différentes instances et veille à développer les différentes versions de La Crosse.

Accessibilité des services

La Fédération s'assure, dans la mesure du possible, que ces services et les renseignements portant sur ses programmes, ses projets et ses activités soient facilement accessibles via son site web, à l'adresse suivante : <https://www.crossequebec.com/>.

La Fédération est également présente et diffuse du contenu sur les plateformes ou réseaux sociaux suivants : [Facebook](#) / [Instagram](#)

Protection des renseignements personnels

La Fédération s'engage à respecter les lois applicables ainsi que les politiques qu'elle a mises sur pied en matière de protection des renseignements personnels.

La Fédération s'assure également de la confidentialité de toute autre information dont elle pourrait avoir connaissance dans le cadre de ses affaires qui pourraient concerner un membre.

Questions et commentaires

Pour toutes questions ou tous commentaires d'ordre général, ainsi que pour formuler une plainte, nous vous invitons à communiquer par courriel à l'adresse suivante : administration@crossequebec.com Un de nos employés fera un suivi avec vous dans les quarante-huit (48h) suivant la transmission de votre courriel.

Coordonnées et heures d'ouverture

Pour vous servir efficacement, La Fédération privilégie les communications par courriel directement à l'employé responsable du dossier.

Nous répondons à toutes demandes de renseignements de façon diligente durant nos heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h.

La Fédération de crosse du Québec
7665, boulevard Lacordaire
Montréal (Québec) H1S 2A7

Pour la liste des employés, téléphones et courriels, veuillez consulter la page web suivante : <https://www.crossequebec.com/content/coordonnes-du-personnel>.

